

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de La Ciotat - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de la Ciotat pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, conformément à l'annexe 1. Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat.

• CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE POLYVALENT CULTURE ET FETE « LA PEYREGOUA »

La commune projette de construire un complexe polyvalent, dans le quartier de la Peyregoua, qui permettrait de fournir les infrastructures nécessaires en termes de fonctionnalité, de capacité d'accueil ou d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce complexe comprendra une salle de spectacles et de répétitions, un espace « forum », trois salles de réunion, un espace « administration » et des annexes. Enfin, les espaces extérieurs seront aménagés (espaces verts, parking, aire de service etc...). La tranche 2017 sera principalement consacrée aux études de faisabilité et à l'élaboration du programme technique et fonctionnel.

Le montant global de l'opération prévue de 2017 à 2020 s'élève 12.000.000 € HT, dont 289.428 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 8.040.000 €, dont 193.917 € au titre de la tranche 2017.

• EXTENSION DE LA VOIE DOUCE (TRANCHE 2)

La commune poursuit l'aménagement de l'ancienne ligne ferroviaire dite des Bouches-du-Rhône en voie réservée aux circulations douces, jusqu'à la gare SNCF. Les dépenses envisagées sur la tranche 2017 concernent essentiellement des frais d'études (faisabilité, programmation, assistance au concours de maîtrise d'œuvre, études de sol etc....).

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2020 s'élève à 5.600.000 € HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.800.000 €, dont 100.000 € au titre de la tranche 2017.

• RESTRUCTURATION DU VIEUX LA CIOTAT

La commune s'est lancée dans un vaste programme de restructuration du Vieux La Ciotat qui a pour but de redynamiser ce secteur notamment en réhabilitant les anciennes friches, en favorisant la rénovation des bâtis résidentiels, en requalifiant les espaces publics et en permettant l'implantation de services publics. La tranche 2017 comprend :

- *des opérations d'ensemble*

La commune souhaite réaliser un diagnostic social urbain et un schéma directeur d'aménagement urbain visant à requalifier l'habitat et à restructurer l'espace public.

Le coût global de l'opération, prévue, de 2016 à 2018, s'élève à 580.611 €HT, dont 52.311 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 406.428 € dont 36.618 € au titre de la tranche 2017.

- *la création d'un pôle de service public*

La commune prévoit d'acquérir les locaux de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse sise rue des Poilus et d'y installer le service des Affaires Générales de la mairie.

Le coût global de l'opération, prévue, de 2017 à 2018, s'élève à 574.166 €HT, dont 424.166 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 401.916 € dont 296.916 € au titre de la tranche 2017.

- *la création d'activités structurantes (artisanales, culturelles et commerciales)*

La commune souhaite relancer l'attractivité économique et touristique du Vieux La Ciotat par l'aide à l'installation d'artisans et artistes dans des locaux restés inoccupés. C'est pourquoi, elle envisage d'acquérir deux locaux commerciaux d'environ 47m² et 30m² situés rue Gueymard et rue des Poilus.

Le coût global de l'opération, prévue, de 2017 à 2019, s'élève à 646.330 €HT, dont 146.330 €HT au titre de la tranche 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 452.431 € dont 102.431 € au titre de la tranche 2017.

- *la construction d'une médiathèque musicale dans le théâtre Saint Jacques*

La commune envisage de transférer le Conservatoire de Musique, actuellement situé dans les locaux d'une ancienne école publique de la ville, dans l'ancien Théâtre Saint-Jacques à quelques mètres de la médiathèque Simone Veil afin d'y créer un pôle culturel.

Le coût global de l'opération, prévue, de 2017 à 2019, s'élève à 2.414.893 € HT, dont 358.000 €HT au titre de la tranche 2017. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 241.489 € de la DRAC. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.690.425 € dont 250.600 € au titre de la tranche 2017.

• RENOVATION DES STADES VIREBELLE, MAGRI ET BOUSSOU

La commune compte de nombreux équipements sportifs qui nécessitent de gros travaux pour répondre aux besoins des multiples utilisateurs (licenciés, collégiens et lycéens, population des communes environnantes, touristes etc...).

C'est pourquoi, elle a décidé de se lancer dans la rénovation des ses stades, avec la restructuration des équipements du stade Virebelle (création d'une piste d'athlétisme et aménagement de ses abords, réfection du terrain de football et des deux terrains de basket, remplacement de la clôture de l'ensemble du site et de son automatiser).

De même, le stade Bouissou ne permet plus de répondre aux exigences de confort, de fonctionnalité et de conformité réglementaire. Aussi, une complète restructuration des vestiaires et sanitaires est envisagée ainsi que divers aménagements. La tranche 2017 sera consacrée à l'étude de faisabilité sur la rénovation de ce stade.

Le coût global de l'opération, prévue, de 2017 à 2019, s'élève à 3.755.695 € HT, dont 646.252 €HT au titre de la tranche 2017. La commune pourrait bénéficier d'une aide financière de 168.875 € de la Région. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.464.721 €, dont 252.038 € au titre de la tranche 2017.

• **REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE AVEC CREATION D'UN GUICHET UNIQUE ET D'UN CCAS**

Actuellement situé dans les locaux de l'hôtel de ville, la commune projette d'installer le CCAS dans un bâtiment à réhabiliter, localisé à proximité de la mairie. Les espaces libérés par le CCAS permettront de créer un guichet unique à l'accueil de l'hôtel de ville. La tranche 2017 porte uniquement sur les études préliminaires aux travaux de réhabilitation.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 2.261.639 €HT, dont 141.166 €HT au titre de 2017. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.470.065 €, dont 91.758 € au titre de la tranche 2017.

—

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2020 s'élève à 2.257.653 €HT.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.324.278 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, la dépense étant déjà imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016 - 10127V, en application de la délibération n°301 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL